1.137 voitures brûlées à la Saint-Sylvestre

01/01/2010 à 23h06



Dispositif policier renforcé pour presque autant de voitures brûlées
[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=ZL9Li_YYQ68[/youtube]

> *Le bilan définitif du nombre de voitures incendiées, pour la nuit du 31 décembre au 1er janvier, s'établit au niveau national à 1137. L'an dernier, le bilan était de 1147 voitures brûlées d'après les chiffres communiqués par le ministère de l'Intérieur. Sur Paris et les trois départements de la petite couronne, leur nombre a diminué dans des proportions sensiblement plus importantes qu'au plan national, passant de 248 véhicules brûlés à 198.*
> *source*

A Chalon-sur-Saône (71) :
[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xbpbjv_incendie-vehicules-au-stade-0101201_news[/dailymotion]

[dailymotion]http://www.dailymotion.com/video/xbp30w_8-000-policiers-mobilises-pour-le-r_news[/dailymotion]
Le ministère de l'Intérieur va mobiliser 30.000 hommes (moins qu'en 2008) pour *sécuriser* le réveillon et éviter les incendies de voitures. L'année dernière, la mobilisation de 35 000 policiers et gendarmes n'avait pas empêché une explosion de 30% du nombre des voitures incendiées, passant de 878 épaves en 2007 à 1.147 en 2008.

En 2008, de 35 départements touchés en 2005, leur nombre est passé à plus de 60 en 2008. ***Comme si la campagne se mettait à imiter les dérives des cités.***
*Outre l'interdiction des mortiers de feux d'artifice le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a pris un arrêté pour interdire la vente au détail de carburants du 30 décembre au 2 janvier inclus. La police veut compliquer la préparation de bombes incendiaires. «****Mais les inconditionnels du feu de voiture auront certainement pris les devants en constituant des stocks****», confie un commissaire de la Sécurité publique. L'un de ses collègues ajoute qu'un simple carré d'allume-barbecue enflammé sous un pneu suffit à embraser un véhicule en quelques minutes…*

En cas de flagrant délit, les forces de l'ordre sont invitées à procéder à un maximum d'interpellations*. Pour cela, CRS et gendarmes mobiles vont quadriller, par groupes de six, les zones urbaines, où les unités de renseignement auront détecté des comportements suspects. Ces dernières devront employer, autant que faire se peut, des caméras pour filmer les actes de dégradation et ramener ainsi des éléments de preuve utiles aux poursuites. Mais un officier de police d'une brigade anticriminalité avoue que «****les images prises de nuit sont souvent floues et inexploitables. Elles éclairent surtout sur le contexte de l'arrestation****».*
Des fouilles systématiques seront également réalisées pour détecter les individus porteurs d'objets dangereux ou de liquides inflammables. Les parquets, quant à eux, ont reçu des instructions de la Chancellerie pour faciliter le traitement judiciaire de ces affaires. L'an dernier, le chef de l'État en personne, Nicolas Sarkozy, avait réclamé que les pyromanes soient empêchés par la justice de passer leur permis de conduire «aussi longtemps que la victime des faits ou le fonds de garantie n'a pas été indemnisé en totalité». ***Mais la mesure est restée un vœu pieu.***
Source : Le Figaro